

— —
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ETAT- MAJOR DE
L'ARMEE NATIONALE POPULAIRE

COMMANDEMENT DES FORCES DE
DEFENSE AERIENNE DU TERRITOIRE

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'EURL AVENIR ALGERIE AUTOMOTIVE/Algérie, dont le siège et le domicile sont élus à Cité Garidi 01 Bt B2 2^{ème} étage, Kouba-Alger-Algérie, inscrite dans le registre de commerce sous le n°16/00-0991034B12 du 25/05/2022, titulaire du contrat n°08/2024 du 16/04/2024 relatif à l'acquisition de consommables spécifiques, est mise en demeure à déposer la caution de bonne exécution, dans un délai de huit (08) jours à partir de la date de la publication du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et sur le site Web du Ministère de la Défense Nationale.

Faute de quoi, des mesures coercitives prévues par les clauses contractuelles y afférentes, seront appliquées.